

RAPPORT ANNUEL  
2012



LA GESTION DE L'OFFRE

# Des volailles d'ici



pour des gens d'ici

## SOMMAIRE

Mission	2
Message du président	3
Conseil d'administration	4
Message du directeur général	5
Rapport du comité des éleveurs de dindon	6 et 7
Contingentement	8 et 9
Affaires économiques et programmes	11 à 13
Salubrité à la ferme et soins aux animaux	14
Protection de l'environnement	15
Gestion de l'offre et négociations commerciales	16
Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles	17
Marketing et communications	18 à 21
Personnel des ÉVQ	22
Syndicats régionaux	23
États financiers au 31 décembre 2012	25 à 34
Rapport du comité de vérification	35

Dans la présente publication, le générique masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

LA GESTION DE L'OFFRE

# Pour le développement durable



## MISSION

Issus des syndicats d'éleveurs de volailles, les Éleveurs de volailles du Québec sont regroupés en une association professionnelle qui a pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques et sociaux de ses membres. Ils peuvent agir sur les plans local, régional, provincial, national et international concernant les questions qui les préoccupent.

En plus de consulter leurs membres, les Éleveurs de volailles du Québec doivent favoriser et stimuler leur mobilisation et leur participation tout en les tenant informés sur les événements, les enjeux et les perspectives d'avenir du monde avicole.

Lieu de concertation, les Éleveurs de volailles du Québec doivent donner plus de force et de possibilités à la mise en marché collective des produits avicoles. Ils doivent donc mettre en place différents services pour le fonctionnement du plan conjoint ou pour les autres outils de mise en marché.

Les Éleveurs de volailles du Québec comptent, pour remplir leur mission, sur la participation de leurs membres, de leurs dirigeants, de leurs employés et des syndicats régionaux.

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

Le Québec est un acteur majeur de la filière avicole canadienne. Il est le second producteur en importance et certainement l'un des plus performants. En cette période qui annonce de multiples changements, cette position enviable fait en sorte que notre tâche est de maintenir nos parts de marché tout en préservant la stabilité du marché canadien.

Afin d'y arriver, les administrateurs des ÉVQ ont été particulièrement occupés en 2012 : le conseil a, en effet, tenu 33 réunions, le CE 16 réunions alors que le comité des éleveurs de dindon en a tenu 18. Sans compter la réunion du CA élargi ainsi que la participation à des activités extraordinaires telles que le *Rassemblement de la Coalition G05* en novembre, la journée de rencontre des parlementaires fédéraux en mai dernier ainsi que les multiples séances de négociations tenues entre octobre 2012 et février 2013 sur la croissance différenciée.

L'année 2012 a connu un bon départ alors que, le 7 février, la Régie entérinait sans réserve la *Convention de mise en marché* signée en 2011 entre les ÉVQ et l'AAAQ en prononçant une sentence arbitrale qui la conserve dans son intégralité. Cette convention a rapidement démontré qu'elle était en mesure de stabiliser les approvisionnements des acheteurs du Québec et de l'Ontario. L'avenir dira, par le fait même, jusqu'à quel point elle pourra contribuer au maintien de saines conditions de marché au Canada central.

Par ailleurs, le dossier de la croissance différenciée, formule qui permettrait une croissance modulée d'une province à une autre dans le secteur du poulet, s'est compliqué avec la possibilité du retrait de l'Alberta de l'accord fédéral-provincial à compter de 2014 mais aussi avec les demandes de volume additionnel de l'Ontario. Ce dossier, toujours actif, demandera toute notre vigilance en 2013. Il en va de nos intérêts et de ceux de la filière avicole québécoise. C'est pourquoi nous ne ménagerons pas les efforts pour faire valoir la place que doit occuper le Québec afin de développer le plein potentiel du marché canadien. Les ÉVQ, fidèles à leurs principes, préparent la reprise des pourparlers afin d'en arriver à une entente qui permettra le maintien de l'Alberta au sein de l'accord fédéral-provincial. À cette fin, le Québec est prêt à tenir compte de la répartition de la population canadienne pour allouer la croissance de la production de poulet, mais uniquement si l'exercice est fait sur une base régionale, de manière à refléter la dynamique naturelle des marchés.

Au niveau national, l'épineux problème que cause la croissance des importations de poules de réforme au Canada a pris des proportions inégales en 2012. Dans un contexte nord-américain, le niveau de ces importations ne correspond à aucune logique économique et soulève de sérieuses questions sur

la nature exacte des produits importés. À ce sujet, nous collaborons avec les Producteurs de poulet du Canada et les autorités fédérales afin qu'elles corrigent une situation qui, compte tenu de son évolution, entrave significativement la croissance de la production de poulet à l'échelle canadienne et sa contribution à notre économie.

Le dossier du commerce international fait aussi partie de nos priorités. Dans le cadre des pourparlers sur l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG), l'Europe souhaite obtenir un accès accru au marché canadien des fromages. Si elle l'obtenait, une brèche s'ouvrirait dans le système de gestion de l'offre en place. Cela aurait pour conséquence de créer un dangereux précédent pour l'ensemble des productions sous gestion de l'offre au moment même où le Canada entame des pourparlers dans le cadre du Partenariat transpacifique. C'est pourquoi nous maintenons une participation active au sein du G05 et à ses activités et continuons de collaborer avec les gouvernements provincial et fédéral afin de défendre notre système de mise en marché, de façon à ce que les tarifs et les contingents tarifaires qui nous protègent des géants américains et brésiliens demeurent à leur niveau actuel.

Plus près de nous, dans la foulée de l'*UPA du futur*, les travaux fort bien menés en 2012 par un comité d'éleveurs issus des conseils d'administration de chaque syndicat changeront profondément le visage des ÉVQ en 2013. Le nombre de syndicats affiliés aux ÉVQ passera ainsi de 11 à 5 permettant, entre autres, de rééquilibrer leurs tailles respectives. Bien qu'un tel changement ne puisse se faire sans provoquer une certaine émotion pour quelques-uns, les éleveurs de poulet et de dindon du Québec d'aujourd'hui et de demain sont les grands gagnants de ce projet qui se concrétisera lors d'une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 12 juin 2013.

Je m'en voudrais de passer sous silence l'évaluation par la RMAAQ des interventions des ÉVQ dans le cadre de son plan conjoint. Comme l'exige cet exercice quinquennal, nous avons déposé en mars 2012 un mémoire détaillé qui a été fort bien reçu des régisseurs. Ces derniers ont renouvelé leur confiance dans notre organisation. Ils nous ont aussi encouragés à poursuivre la mise en œuvre de notre plan stratégique dont certains éléments sont directement alignés sur les recommandations de la Régie et dont les retombées positives sur l'ensemble de la filière sont déjà apparentes. Je pense, entre autres, à la création d'un comité de liaison ÉVQ-industrie, aux efforts de valorisation du *Poulet du Québec* et du *Dindon du Québec*, à la collaboration étroite avec nos partenaires sur les dossiers liés à l'approvisionnement et à la croissance des marchés ainsi qu'au commerce international.



Sur une note différente, je me dois de souligner l'implication sociale et le leadership des éleveurs de dindon qui se sont associés à PROCURE, le seul organisme québécois entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate et dont tous les fonds sont investis au Québec. La campagne de financement de 2012 a permis d'amasser près de 32 000 \$ grâce à la générosité du public, des éleveurs et de nombreux partenaires d'affaires.

En terminant, je tiens à faire les remerciements habituels mais combien sincères de ma part. Je remercie d'abord les membres du conseil d'administration, les membres du comité des éleveurs de dindon ainsi que le personnel des ÉVQ. La vision des uns combinée à la persévérance des autres a très bien servi les intérêts de tous les éleveurs de poulet et de dindon du Québec en 2012. Je remercie également les membres du comité exécutif ainsi que M<sup>me</sup> Carole Girard et M. Martin Dufresne pour leur travail aux Producteurs de poulet du Canada. Je rends hommage à MM. Nil Béland et Normand Teasdale qui ont tiré leur révérence en tant qu'administrateurs après plusieurs années de dévouement. Enfin, je salue l'ensemble des éleveurs de volailles du Québec. Pour moi, rien n'est plus noble que le métier de nourrir les gens d'ici.

JEAN-PAUL BOUCHARD

### Les membres

Les Éleveurs de volailles du Québec regroupent les éleveurs de poulet et de dindon du Québec, détenteurs de quota de production. Chacun de ces éleveurs fait partie d'un syndicat régional. En tout, il existe onze syndicats régionaux d'éleveurs de volailles au Québec.

### Les dirigeants

Élus à tous les ans dans chacune de leur région respective, les onze présidents régionaux forment le conseil d'administration. Entre eux, ils élisent un président, deux vice-présidents et deux membres qui formeront le comité exécutif. Le conseil d'administration décide des orientations à donner sur les politiques, la réglementation et les questions qui concernent les Éleveurs de volailles du Québec. De son côté, le comité exécutif voit aux affaires courantes et s'assure que les suites aux décisions du conseil d'administration sont données.

### Les comités

Les élus participent à plusieurs comités qui contribuent au mandat des Éleveurs de volailles du Québec afin de répondre à des enjeux plus spécifiques qui concernent la production avicole.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION



**JEAN-PAUL BOUCHARD**, président, Québec – **YVES CAMPEAU**, 1<sup>er</sup> vice-président, Saint-Jean-Valleyfield – **MAGELLA PÉPIN**, 2<sup>e</sup> vice-président, Beauce  
**LÉON GAGNON**, membre du comité exécutif, Mauricie – **CAROLE GIRARD**, membre du comité exécutif, Saguenay-Lac-Saint-Jean – **DANIEL HUSEREAU**, Outaouais-Laurentides  
**LISE ST-GEORGES**, Lanaudière  
**BENOÎT FONTAINE**, Montérégie-Est – **RENÉ ST-PIERRE**, Centre-du-Québec  
**MARTIN LEMIEUX**, Estrie – **ALAIN TALBOT**, Côte-du-Sud

## MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

On pourrait dire de l'année 2012 qu'elle a démarré sur les chapeaux de roues pour se terminer au pas de course. Outre l'accomplissement des tâches habituelles, l'année 2012, plus que toute autre, est ainsi marquée par la mise en place de nombreuses initiatives qui auront un impact profond sur nos structures et nos programmes dans l'avenir.

Faisons d'abord une brève rétrospective des conditions de marché.

### Les marchés

La consommation de viande au Canada est à son plus bas en 40 ans. La hausse des prix, les raisons liées à la santé et le vieillissement de la population comptent parmi les principaux facteurs qui contribuent à cette baisse de consommation.

Malgré tout, la part de marché du poulet a légèrement augmenté en 2012. Le Québec s'est même permis une hausse de production alors qu'elle a diminué ailleurs au Canada. Le dindon a, quant à lui, vu sa production baisser quelque peu en 2012 mais a toutefois consolidé sa part de marché dans le contexte où la consommation de viande diminue.

Le prix moyen payé à l'éleveur de poulet en 2012 a été supérieur à celui de 2011, reflétant ainsi la hausse sans précédent du coût des aliments pour bétail.

Les prix aux éleveurs de dindon ont été pleinement indexés jusqu'en août 2012, après quoi une indexation partielle a été remise en place. La baisse du coût des aliments pour le bétail qui a suivi aura permis de récupérer une partie du manque à gagner en fin d'année. La situation s'étant quelque peu redressée, il faudra cependant attendre de voir la direction que prendront les prix des grains en 2013 pour confirmer le maintien de cette tendance.

Le Québec est un leader dans le processus périodique d'analyse des marchés et d'établissement des allocations canadiennes, ce qui rejaillit sur la performance de l'ensemble de la filière. Or, tous les indicateurs confirment que le secteur de la transformation a, lui aussi, connu une excellente année en 2012, reflétant ainsi la sagesse affichée lors de l'établissement des allocations dans un contexte de forte inflation des prix des intrants.

### Le secteur du poulet

La mise en place d'un mécanisme de vente centralisée du quota de poulet et de dindon a mobilisé une grande partie des efforts du personnel et du comité de réglementation des ÉVQ tout au cours de 2012. Dans le secteur du poulet, un projet de modification aux règlements sur la production et la mise en marché a été déposé à la Régie en décembre 2012 dans le but de tenir une première vente centralisée de quota à l'été 2013. Compte tenu de l'ampleur des changements aux règlements découlant de cette nouvelle façon de transiger les quotas ainsi que des orientations prises par le conseil d'administration sur les modalités de détention et de déclaration des quotas, qui constituent une première à l'échelle canadienne, quelques éléments de la réglementation

propres à la production de poulet demeuraient toujours à l'étude à la fin de l'année 2012. L'objectif poursuivi ici est d'assurer que la réglementation permettra aux éleveurs et aux autres acteurs d'optimiser l'efficacité de la filière tout en rejoignant les objectifs établis par le conseil d'administration.

Par ailleurs, le dossier de la croissance différenciée a constitué l'enjeu principal en 2012. Le personnel des ÉVQ a été particulièrement actif sur ce front en multipliant les consultations et en élaborant un modèle basé sur des indicateurs économiques représentatifs et cohérents qui confirment les avantages comparatifs du Québec pour la production et la transformation du poulet. Il est clair que nos efforts à ce niveau se poursuivront en 2013 et que les ÉVQ utiliseront toutes les ressources nécessaires afin d'obtenir un résultat qui soit à la hauteur de la position concurrentielle de notre filière et de sa capacité à desservir ses marchés naturels, qu'ils soient situés ou non sur le territoire du Québec.

À ce titre, le développement à long terme d'une marque forte et différenciée est essentiel au maintien de l'excellente réputation dont bénéficient notre produit et les éleveurs du Québec. Selon différents sondages, notre volaille « bien élevée » par des éleveurs « attentionnés » constitue un atout fondamental pour le succès de nos affaires. Il est intéressant de savoir ainsi que le Québec contribuait en 2012 à tout près de 26 % des ventes de détail au Canada et que, de plus, le secteur des rôtisseries y est plus florissant que partout ailleurs. Il est clair que nos efforts de promotion et de marketing y sont pour quelque chose.

Enfin, la mise en place du *Programme de soins aux animaux* (PSA), destiné au suivi du bien-être animal, s'est poursuivie à bon rythme en 2012. Ainsi, 90 % des fermes de poulet ont été auditées. De ce nombre, près de la moitié ont été certifiées et 42 % ont reçu une lettre d'attestation. Il ne fait aucun doute que le déploiement de ce programme renforce notre image auprès de l'opinion publique.

### Le secteur du dindon

Quant au comité des éleveurs de dindon, il a su profiter des opportunités du marché canadien. À ce sujet, le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, faisant partie de la région de l'Est désignée à la politique d'allocation des ÉDC, ont conclu un accord le 27 janvier 2012 sur la répartition des allocations de surtransformation. Forts de cette entente, les éleveurs de dindon du Québec, avec l'appui des transformateurs, ont été en mesure d'accroître significativement leur part de marché dans la région de l'Est.

Les efforts de promotion du *Dindon du Québec*, dont la stratégie consiste à soutenir principalement le segment des découpes fraîches, se sont intensifiés en 2012. Bonne nouvelle, les résultats ont été au rendez-vous. Ainsi, les rapports de vente de différentes sources confirment que les ventes en épicerie de découpes fraîches ont progressé



nettement plus rapidement au Québec que dans le reste du Canada.

La première vente aux enchères de quota de dindon, qui devait se tenir en mars 2013, n'aura pas eu lieu, faute de vendeurs de quota; d'autres séances de vente sont planifiées pour 2013.

### Dossiers généraux

Pour les ÉVQ, l'année 2013 sera celle d'un changement profond qui constitue l'aboutissement du travail du comité sur la restructuration syndicale des ÉVQ mis en place par le conseil d'administration au début de 2012. Le plan de travail du comité a consisté à équilibrer les régions en termes de leur nombre de titulaires de quota de production de poulet et de dindon, à formuler une recommandation quant au statut juridique de notre organisation et à établir les modalités d'élection de l'exécutif. Le comité a tenu sept rencontres de travail et a présenté en octobre des recommandations qui, à quelques infimes exceptions, ont été approuvées par le conseil d'administration. Ayant joué le rôle de secrétaire de ce comité, je ne peux que souligner le sérieux et le professionnalisme de chacun de ses membres. Cet exercice nous a amenés à actualiser le règlement général des ÉVQ, celui de chaque syndicat de même que les autres règlements et politiques qui en découlent.

L'année 2012 fut ainsi très chargée et je suis heureux de souligner le travail remarquable accompli par le personnel des ÉVQ, grâce auquel tout devient possible. Je tiens aussi à remercier les membres du conseil d'administration ainsi que les membres du comité des éleveurs de dindon pour la qualité de leur implication et leur appui; leur vision et leurs actions constituent les fondements de la prospérité des éleveurs de volailles du Québec.

PIERRE FRÉCHETTE



**JEAN-PAUL BOUCHARD**, président – **LAURENT MERCIER JR**, vice-président et délégué aux ÉDC, Outaouais-Laurentides et Lanaudière (secteur A)  
**GUY JUTRAS**, Mauricie et Centre-du-Québec (secteur B) – **CALVIN MCBAIN**, Québec, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Beauce et Côte-du-Sud (secteur C)  
**PIERRE-LUC LEBLANC**, Saint-Jean-Valleyfield, Montérégie-Est et Estrie (secteur D)  
**GUILLAUME CÔTÉ**, Saint-Jean-Valleyfield, Montérégie-Est et Estrie (secteur D) – **LÉON GAGNON** (secteur dindon de reproduction)

## RAPPORT DU COMITÉ DES ÉLEVEURS DE DINDON

Le comité des éleveurs de dindon des ÉVQ voit au bon cheminement des divers dossiers touchant directement et indirectement la mise en marché du dindon au Québec et au Canada. Ainsi, les membres du comité traitent de questions relatives, entre autres, à l'allocation, au commerce international, à la salubrité, à l'environnement, à la commercialisation et à l'exportation. Le comité des éleveurs de dindon s'est réuni 18 fois en 2012.

Le marché d'abord. En 2012, la production québécoise de dindon a diminué de 1 % comparativement à 2011. Cette légère diminution est attribuable au fait qu'une forte proportion de la production allouée pour la période de contrôle 2012-2013 se fera dans les premiers mois de 2013. Il est ainsi prévu que la production de 2013 augmente de plus de 10 % comparativement à celle de 2012.

La position concurrentielle du dindon s'est ainsi maintenue au cours des dernières années malgré la faiblesse du marché des viandes qui, lui, a chuté à son plus bas niveau en plus de 40 ans. Les ventes au détail de découpes et de produits surtransformés ont connu une croissance au Québec en 2012. Les découpes ont progressé de 39 % alors que les produits surtransformés augmentaient de 2 %, surpassant ainsi la croissance des ventes au Canada durant cette même période. Autre donnée intéressante, le nombre de foyers québécois disant consommer du dindon a légèrement augmenté pour atteindre 62 %.

Dans le cadre de nos efforts visant à accélérer le développement du marché du dindon au Québec, le courtier Clark Drouin Lefebvre (CDL) a concentré ses efforts sur la promotion des découpes génériques au détail et sur la promotion du dindon dans les services alimentaires. La promotion des découpes fraîches est, en effet, au cœur du plan marketing des éleveurs de dindon du Québec pour les trois prochaines années.

Concernant l'accès au quota, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a approuvé les modifications au *Règlement sur la production et la mise en marché du dindon*. Les modifications sont entrées en vigueur le 12 décembre 2012. Ainsi, une première séance de vente de quotas par le système centralisée aurait dû se tenir en mars 2013. Celle-ci a cependant dû être annulée en raison d'un nombre insuffisant d'offres de vente par zone et par type de production (léger ou lourd). Une prochaine séance de vente est prévue en septembre 2013, puis une autre en début de 2014.

Le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, faisant partie de la région de l'Est désignée à la politique d'allocation des ÉDC, ont conclu un accord le 27 janvier 2012 sur la répartition des allocations de surtransformation supplémentaires. Prenant effet à la période réglementaire 2012-2013, cet accord constitue la première étape concernant les demandes des ÉVQ dans le dossier de la politique d'allocation des ÉDC. Forts de cet accord, les éleveurs de dindon du Québec, avec l'appui des transformateurs, ont été en mesure d'accroître très significativement leur part de marché dans la région de l'Est. Les termes de cet accord permettent le partage suivant entre le Québec et l'Ontario : la province qui fait une demande supplémentaire de dindon dédié à la surtransformation reçoit 75 % de cette demande et l'autre province en reçoit 25 %. Dans tous les cas, une petite portion du volume additionnel accordé est d'abord allouée au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Écosse. Depuis le début de 2012, le Québec, qui détient maintenant plus de 27 % du marché des produits surtransformés, est responsable de plus de 45 % de la croissance de celui-ci dans la région de l'Est.

# Pour des prix stables et abordables



La nouvelle entente de prix en Ontario, établie en décembre 2011, prévoyait la pleine indexation des prix aux éleveurs en fonction des coûts de moulée et de dindonneau de janvier 2012 à avril 2013. Un amendement à cette entente a été convenu en juillet 2012 entre les Éleveurs de dindon de l'Ontario et les transformateurs de l'Ontario. Cet amendement implique qu'il y a un partage à 50 / 50 de l'augmentation ou de la diminution des coûts de moulée et de dindonneau. L'amendement a pris effet en Ontario le 6 août 2012 et s'est reflété sur les prix aux éleveurs du Québec dès le 13 août. Depuis l'entrée en vigueur de cet amendement, la marge aux éleveurs de dindon a été affectée négativement et son évolution en 2013 dépendra des prix des grains. Le comité des éleveurs de dindon suit de près la situation des prix et continue de revendiquer la publication d'un indice canadien des prix de gros. Il s'agit d'un outil qui, s'il avait été en place, aurait certainement permis aux éleveurs de justifier le maintien de la pleine indexation des prix, telle qu'elle avait été entendue entre les éleveurs de dindon de l'Ontario et leurs acheteurs.

Les audits annuels du PSAF et du PST (*Programme de soin des troupeaux*) ont débuté en avril 2012 et vont bon train. Au moment d'aller sous presse, un peu plus de la moitié des fermes (64%) ont été auditées.

Du côté du commerce international, bien que les négociations à l'OMC semblent paralysées, il nous faut être vigilants et actifs au sein du G05, puisque le Canada achève la négociation de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et qu'il a entamé une négociation du Partenariat transpacifique (PTP). Dans le cadre de ces pourparlers, l'Europe réclame, notamment, plus d'accès au marché canadien pour ses fromages. Si cela devait survenir, une brèche importante s'ouvrirait dans le système de gestion de l'offre en place avec comme conséquence majeure de créer un dangereux précédent pour l'ensemble des productions sous gestion de l'offre. Nous suivons donc de très près ce dossier.

Enfin, les éleveurs de dindon du Québec se sont distingués par leur solidarité en épousant pour une deuxième année la cause de la lutte contre le cancer de la prostate et en participant à la campagne de financement de PROCURE. Cette initiative, qui a rallié les éleveurs, de nombreux intervenants de la filière avicole et les consommateurs grâce à une collaboration avec La Cage aux Sports, a permis d'amasser près de 32 000 \$.

En terminant, nous entamons la dernière année de notre planification triennale 2011-2013 dont les priorités stratégiques étaient les suivantes :

- l'amélioration de la compétitivité du dindon au Québec;
- la mise en marché et la promotion;
- l'accès aux quotas;
- l'amélioration continue de la gouvernance;
- le soutien à la relève.

# CONTINGENTEMENT

## Planification – Organisation

Le Service du contingentement a poursuivi en 2012 la refonte du système informatique de gestion des quotas. Les multiples discussions entourant le choix et la mise en place des modifications réglementaires dans la production du poulet et du dindon ont rendu difficile la finalisation du système. Le nouveau système informatique, baptisé «VOLTIGE», devrait être en fonction à compter du printemps 2013. Le service prévoit amorcer en 2013 la phase II du logiciel qui vise à donner aux éleveurs l'accès à leur dossier, via Internet. L'objectif est de faciliter la consultation, la mise à jour et la production des différents formulaires relatifs à la gestion des quotas.

Le Service du contingentement a aussi fait développer un logiciel permettant l'enregistrement des déclarations assermentées de détention de quota et le calcul des détentions indirectes de quota selon la méthode établie dans la réglementation.

## Réglementations – Conventions

Dans le cadre de la réflexion sur la vente de quotas par encan, le conseil d'administration a maintenu la suspension des transferts de quotas de poulet et de dindon durant toute l'année 2012.

Bien que des modifications au *Règlement sur la production et la mise en marché du dindon* aient été acheminées à la Régie à la fin de 2011, ce n'est qu'en octobre 2012 qu'un projet final de règlement a été soumis à la Régie, laquelle l'a approuvé en novembre 2012.

Par ailleurs, après plusieurs rencontres et consultations, le comité de réglementation du poulet a déposé le résultat de ses travaux pour la modification du *Règlement sur la production et la mise en marché du poulet*. Le conseil d'administration a approuvé ces modifications en décembre 2012. Au moment d'écrire ces lignes, ces modifications étaient devant la Régie pour approbation.

Quoique les articles puissent différer légèrement entre la réglementation du dindon et celle du poulet, les deux productions ont adopté des dispositions en ce qui concerne l'exception familiale, la vente par encan, la vente d'une ferme complète en dehors de l'encan, l'obligation de produire une déclaration assermentée, la méthode de détermination de la détention indirecte de quotas, la hausse de la limite de détention de quota à 20 000 m<sup>2</sup>, la reconnaissance d'un droit acquis au détenteur d'un quota excédant 20 000 m<sup>2</sup> au moment de la suspension des transferts et l'échange de quota de poulet/dindon.

## Poulet

La réglementation de la production du poulet comporte quelques particularités. Ainsi, en plus des éléments mentionnés précédemment, les ÉVQ visent à ce que, sur une période de 20 ans, tous les éleveurs détiennent 75% du quota qu'ils produisent et produisent 75% du quota qu'ils détiennent. Pour y arriver sans perturber la production actuelle, la nouvelle réglementation reconnaît à chaque éleveur un historique de locataire ou locateur de quota basé sur un échantillon de 13 périodes de production. De plus, les ÉVQ créent une réserve de quota permettant, entre autres, à un nouvel éleveur ne réussissant pas à acheter un volume suffisant, de déposer son quota à la réserve et de recevoir une compensation financière jusqu'à ce qu'il puisse obtenir un quota financièrement exploitable.

Par ailleurs, à la suite de la décision arbitrale de la Régie qui a fixé la nouvelle *Convention de mise en marché du poulet*, le *Règlement sur la production et la mise en marché du poulet* a dû être modifié pour s'harmoniser au contenu de la *Convention*. Un nouveau calendrier, tenant compte de l'entente Québec-Ontario qui est incluse à la *Convention*, a été publié.

Les ÉVQ ont aussi modifié l'article 56.1 du *Règlement sur la production et la mise en marché du poulet* afin de faire passer de 5% à une pénalité en trois paliers, soit 25%, 50% et 95%, la réduction de contingent applicable aux éleveurs qui ne se conforment pas au *Programme d'assurance de la salubrité des aliments à la ferme*.

En 2012, les ÉVQ ont participé, à titre de partie intéressée, à toutes les audiences de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec où l'intérêt des éleveurs était en cause. C'est le cas lors de l'arbitrage de la *Convention de mise en marché du poulet*, des demandes d'ordonnance envers des éleveurs sans quota, des demandes de moratoires sur le commerce interprovincial et de litiges entourant l'application des conventions de mise en marché. Toutes les décisions de la Régie apparaissent sur son site Internet.

## Dindon

La Régie a approuvé en 2012 les modifications au *Règlement sur la production et la mise en marché du dindon* qui donnent effet à la volonté des éleveurs de mettre en place un encan de quotas. L'adoption de ce règlement a mis fin à la suspension des transferts de quotas et un premier encan a été annoncé au tout début de 2013 mais a dû être retiré, faute d'offres de vente suffisantes.

Le comité des éleveurs de dindon a, par ailleurs, introduit dans la réglementation l'obligation pour les éleveurs de fournir une cédule de production aux ÉVQ, 30 jours avant l'entrée des dindonneaux. Cette information permettra de mieux contrôler la production de l'allocation provinciale et de fournir au personnel d'inspection un outil supplémentaire de vérification.

Par ailleurs, le comité des éleveurs de dindon a autorisé, lors du calcul du pourcentage d'utilisation de l'année 2012-2013, la conversion de 17 204 m<sup>2</sup> de quota de dindon lourd en quota de dindon léger afin de maintenir l'équilibre du ratio kilogramme au mètre carré des deux productions. Il s'agit d'une conversion temporaire et les éleveurs qui ont demandé cette conversion verront leur quota reconverti automatiquement en quota de dindon lourd pour l'exercice 2013-2014.

## Nombre de titulaires de quota, éleveurs au 31 décembre 2012 Poulet et dindon

Au 31 décembre 2012, la répartition des 820 éleveurs, titulaires de quota se lit comme suit :

- 758 titulaires de quota de poulet;
- 136 titulaires de quota de dindon;
- 74 titulaires de quota produisent à la fois du poulet et du dindon.

## Relève avicole (production poulet)

Pour les besoins du *Programme d'aide à la relève avicole*, les Éleveurs de volailles du Québec ont émis 2 471 m<sup>2</sup> de quota de poulet.

Parmi les 16 candidatures qui ont été reçues, 15 d'entre elles ont été jugées admissibles. Les 15 candidats ont eu droit à un prêt de quota d'au plus 200 m<sup>2</sup> chacun.

## Vérifications, inspections et enquêtes

Le travail d'inspection, de vérification et d'enquête est un rouage important de l'ensemble du système de gestion de la production au Québec. Les ressources affectées à ces fonctions ont continué d'arpenter le territoire afin d'assurer le respect de la réglementation.

Au cours de l'année 2012, 819 éleveurs sans quota ont été visités et 96 étaient hors normes. De ce nombre, 24 ont reçu un avertissement, 10 ont été pénalisés, 2 ont été référés à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec pour l'obtention d'une ordonnance leur interdisant de produire au-delà des quantités permises.

Conformément à la sentence arbitrale tenant lieu de *Convention de mise en marché du poulet*, les activités de vérification auprès des acheteurs et des abattoirs ont été réalisées par une firme externe de vérificateurs. En 2012, nous avons formé un comité de vérification composé de représentants des ÉVQ et des deux associations d'acheteurs. Ce comité a sélectionné au début 2013 une nouvelle firme de comptables agréés, soit Raymond Chabot Grant Thornton pour effectuer la vérification des abattoirs et acheteurs. Les honoraires de vérification qui étaient jusqu'à maintenant payés entièrement par les ÉVQ sont, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle *Convention de mise en marché*, assumés à parts égales par les ÉVQ d'une part et les associations d'acheteurs d'autre part.

Notre objectif est d'encadrer la production de façon à maintenir l'équilibre de la mise en marché québécoise tout en freinant l'expansion d'activités illégales susceptibles de rompre cet équilibre.

En s'assurant que les règlements et les conventions sont respectés, les Éleveurs de volailles du Québec voient ainsi à la bonne marche du *Plan conjoint* et protègent les intérêts de l'ensemble des éleveurs.

## TITULAIRES ÉLEVEURS, QUOTAS DÉTENUS ET TRANSFERTS DE QUOTA - POULET

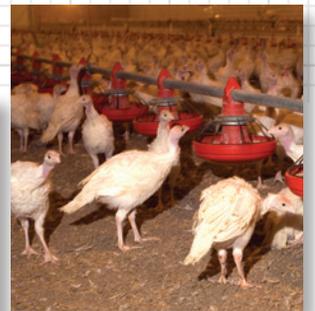
RÉGION	NOMBRE DE TITULAIRES		QUANTITÉ DE QUOTAS DÉTENUS		TRANSFERTS EN 2012					
	2012	2011	2012	2011	NBRE	ACHATS		NBRE	VENTES	
			m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>		m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>		m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>
01 Outaouais-Laurentides	30	30	97 714	97 538	2	7 843		2	7 843	
02 Lanaudière	147	147	489 437	488 637	1	1 760		1	1 760	
03 Mauricie	50	51	157 745	157 345	1	1 000		1	1 000	
04 Québec	57	57	204 329	204 243	0	0		0	0	
05 Saguenay-Lac-Saint-Jean	5	5	28 310	28 110	0	0		0	0	
06 Saint-Jean-Valleyfield	14	14	50 611	50 525	0	0		0	0	
07 Montérégie-Est	244	245	706 137	706 137	10	8 768		10	8 768	
08 Centre-du-Québec	88	88	302 133	301 673	3	4 775		3	4 775	
09 Estrie	15	15	25 973	25 973	1	1 300		1	1 300	
10 Beauce	87	87	212 067	211 804	2	1 000		2	1 000	
11 Côte-du-sud	21	21	74 101	74 201	0	0		0	0	
<b>TOTAL</b>	<b>758</b>	<b>760</b>	<b>2 348 557</b>	<b>2 346 186</b>	<b>20</b>	<b>26 446</b>		<b>20</b>	<b>26 446</b>	

## TITULAIRES ÉLEVEURS, QUOTAS DÉTENUS ET TRANSFERTS DE QUOTA - DINDON

RÉGION	NOMBRE DE TITULAIRES		QUANTITÉ DE QUOTAS DÉTENUS		TRANSFERTS EN 2012					
	2012	2011	2012	2011	NBRE	ACHATS		NBRE	VENTES	
			m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>		m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>		m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>
01 Outaouais-Laurentides	3	3	600	600	0	0		0	0	
02 Lanaudière	19	19	77 202	77 202	0	0		0	0	
03 Mauricie	9	9	36 494	36 494	0	0		0	0	
04 Québec	23	23	91 024	91 024	0	0		0	0	
05 Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	0	0	0	0	0		0	0	
06 Saint-Jean-Valleyfield	2	2	4 355	4 355	0	0		0	0	
07 Montérégie-Est	54	57	337 971	342 844	1	2 500		5	7 373	
08 Centre-du-Québec	9	7	30 052	25 179	4	4 873		0	0	
09 Estrie	1	1	1 600	1 600	0	0		0	0	
10 Beauce	15	15	42 272	42 272	0	0		0	0	
11 Côte-du-sud	1	1	1 512	1 512	0	0		0	0	
<b>TOTAL</b>	<b>136</b>	<b>137</b>	<b>623 082</b>	<b>623 082</b>	<b>5</b>	<b>7 373</b>		<b>5</b>	<b>7 373</b>	

LA GESTION DE L'OFFRE

# Pour des produits locaux et frais



## AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET PROGRAMMES

Le Service des affaires économiques et des programmes fait le suivi des marchés de la volaille. De plus, il s'occupe des dossiers relatifs à l'environnement et à divers programmes qui régissent la mise en marché du poulet et du dindon au Québec.

À l'aide de certains indicateurs économiques, nous avons dressé un bilan de l'évolution des marchés du poulet et du dindon en 2012.

### Poulet

- La production totale de poulet, au Québec comme au Canada, est demeurée relativement stable entre 2011 et 2012.
- Au Québec, elle a augmenté de 0,2 % en 2012, comparativement à 2011; au Canada, on note une diminution de 0,5 % entre les deux années.
- Sur une base mensuelle, les inventaires canadiens de poulet ont été généralement inférieurs à ceux de l'année précédente. L'année 2012 s'est toutefois terminée avec des inventaires de poulet plus élevés en décembre 2012 qu'en décembre 2011.
- En 2012, le prix annuel moyen payé à l'éleveur de poulet a été supérieur à celui qu'il avait reçu en 2011 (pour la catégorie de référence).

La performance de la production domestique a connu de légères fluctuations au cours de l'année 2012.

- La production cumulative des périodes A-108 à A-114 a atteint une performance de 99,7 % comparativement à l'allocation.
- La plus haute performance a eu lieu en A-114 avec 102,0 %, et la plus basse en A-112 avec 96,9 %.

### Dindon

Les inventaires canadiens se sont situés en dessous de la moyenne des cinq dernières années durant toute l'année. Au 31 décembre 2012, les inventaires canadiens étaient 5 Mkg en dessous de la moyenne des cinq dernières années à la même date et 0,7 Mkg au-dessus des inventaires de l'année précédente, toujours à la même date.

### Allocation et production de poulet au Québec, 2012

Au cours des 56 semaines comprises entre les périodes A-108 et A-114, le Québec a produit pour le marché domestique 283,29 millions de kilogrammes de poulet éviscéré, très près de l'allocation domestique de 284,10 millions de kilogrammes (performance de 99,7%).

Pendant les mêmes périodes, 16,3 millions de kilogrammes de poulet ont été produits au Québec pour le *Programme d'expansion de marché*, ce qui correspond à 5,4 % de la production totale de la province.

Sur une base d'année civile (1<sup>er</sup> janv. – 31 déc. 2012), le Québec a réalisé une production totale de quelque 280,0 millions de kilogrammes de poulet. Cette production est supérieure de 0,2 % à la production réalisée en 2011.

### PERFORMANCES DE PRODUCTION (MILLIONS DE KILOGRAMMES, POULET ÉVISCÉRÉ)

PÉRIODE	PRODUCTION			ALLOCATION DOMESTIQUE	PERFORMANCE	97	98	99	100	101	102
	TOTAL	EXPORTATION	DOMESTIQUE								
A-108	37,14	2,38	39,52	37,46	99,2%						
A-109	40,27	2,13	42,40	40,04	100,6%						
A-110	41,40	2,15	43,55	41,71	99,3%						
A-111	41,62	2,04	43,66	42,25	98,5%						
A-112	40,45	2,20	42,65	41,76	96,9%						
A-113	41,98	2,53	44,51	41,27	101,7%						
A-114	40,43	2,85	43,28	39,62	102,0%						
<b>TOTAL</b>	<b>283,29</b>	<b>16,28</b>	<b>299,57</b>	<b>284,10</b>	<b>99,7%</b>						

## AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET PROGRAMMES

### Moyenne mensuelle des prix payés aux éleveurs de poulet du Québec, 2011-2012

En 2012, le prix moyen obtenu par les éleveurs de poulet a été de 1,661 \$/kg, comparativement à 1,598 \$ l'année précédente (+ 4%).



Catégorie de référence: 2,15 à 2,45 kilogrammes

### Variation des inventaires de poulet au Québec, 2012

Les inventaires de poulet durant l'année 2012 ont été en-deça des inventaires de 2011 à compter du 1<sup>er</sup> mars. Au 31 décembre 2011, les inventaires de poulet du Québec représentaient 9,7 millions de kilogrammes, soit 0,4 million de moins qu'au début de l'année.

À la fin de l'année 2012, les inventaires canadiens de poulet s'élevaient à 35,3 millions de kilogrammes, alors que la moyenne des cinq dernières années à la même date se situait à 34,8 millions de kilogrammes.



### Variation des parts de marché du Québec à l'intérieur du marché canadien du poulet 1990-2012

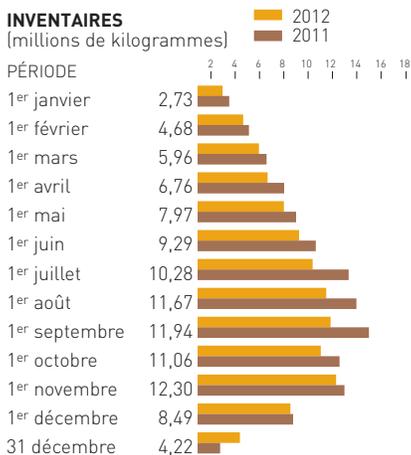
En 2012, la part de marché du Québec a représenté en moyenne 27,1% de l'allocation domestique canadienne totale. Cette part est demeurée constante depuis 2003.



### Variation des inventaires de dindon au Québec, 2011-2012

Les inventaires de dindon au Québec sont passés de 2,7 millions de kilogrammes au 1<sup>er</sup> janvier 2012 à 4,2 millions de kilogrammes au 31 décembre et se sont maintenus en dessous des inventaires de 2011 durant pratiquement toute l'année (sauf au 31 décembre). Les inventaires au 31 décembre étaient sous la moyenne des cinq dernières années qui est de 4,4 millions de kilogrammes.

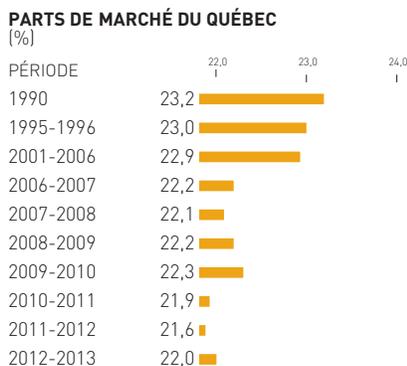
À la fin de l'année, les inventaires canadiens s'élevaient à 12,7 millions de kilogrammes, comparativement à une moyenne de 15,6 millions de kilogrammes au cours des cinq dernières années et à 10,1 millions de kilogrammes à la même date l'année précédente.



### Variation des parts de marché du Québec à l'intérieur du marché canadien du dindon 1990-2012

La part de marché sur l'allocation commerciale détenue par le Québec s'est établie à 22,0% de l'allocation canadienne.

La hausse des parts de marché du Québec observée pour 2012-2013 est attribuable à l'Entente sur le partage de l'allocation de dindon surtransformé, renégociée par les ÉVQ à la fin de 2011 avec l'Ontario et les provinces de l'Est.



### Moyenne mensuelle des prix payés aux éleveurs de dindon du Québec, 2012

Les prix aux éleveurs ont été pleinement indexés jusqu'en août 2012, après quoi une indexation partielle (50%) a été remise en place. La baisse des coûts des aliments pour bétail aura toutefois permis aux éleveurs de récupérer une partie du manque à gagner en fin d'année 2012.

Les prix aux éleveurs du Québec ont augmenté de 0,145 \$/kg pour le dindon à griller, de 0,145 \$/kg pour la femelle lourde à griller, de 0,125 \$/kg pour la femelle lourde et de 0,120 \$/kg pour le mâle.

**PRIX PAYÉS AUX ÉLEVEURS**  
(\$/kg)

MOIS	À GRILLER		FEMELLE LOURDE		MÂLE
	Femelle	Mâle	À griller	Lourde	
janvier 12	1,870	1,870	1,785	1,805	1,965
1 <sup>er</sup> janv 13	2,015	2,015	1,930	1,930	2,085
<b>Variation</b>	<b>0,145</b>	<b>0,145</b>	<b>0,145</b>	<b>0,125</b>	<b>0,120</b>

# SALUBRITÉ À LA FERME ET SOINS AUX ANIMAUX

## Le poulet PASAF

Depuis maintenant 10 ans, les éleveurs de poulet travaillent à l'implantation et au maintien des exigences du PASAF et nous avons maintenant presque 100 % des fermes qui sont certifiées.

Il est très important d'appliquer les exigences du PASAF et de maintenir la tenue de dossiers afin de limiter les demandes d'actions correctives (DAC), ce qui réduit les coûts supplémentaires engendrés par le suivi des DAC.

## PSA : 90 % des fermes auditées

Les audits PSA ont débuté depuis bientôt deux ans et vont bon train. En date du 8 février 2013, 90 % des fermes ont été auditées pour le PSA. De ce 90 %, 47 % des fermes sont certifiées, 42 % ont reçu une lettre d'attestation et 11 % sont en DAC (demande d'action corrective). L'audit initial PSA a été sans frais jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2013. Après cette date, des frais d'audit initial de 200 \$ seront facturés aux éleveurs par les ÉVQ.

Une ferme recevra son certificat PSA lorsqu'il y aura un audit avec visite à la ferme (audits complet ou partiel). Si l'audit prévu est sans visite à la ferme (audits par évaluation de dossiers ou par auto-déclaration), une lettre d'attestation sera remise à l'éleveur témoignant de l'implantation du PSA.

Concernant les exigences du PSA, une revue de littérature sur la densité d'élevage a fait l'objet d'une mise à jour par le comité de révision scientifique du *Code de pratiques recommandées pour le soin et la manipulation des animaux de ferme*. Ce comité scientifique a récemment déposé son rapport au comité de développement du *Code* formé de représentants des PPC et de l'industrie. Le comité de développement du *Code* déposera sous peu ses recommandations. Rappelons que les exigences sur la densité d'élevage sont fortement recommandées (FR) jusqu'en décembre 2013, ce qui veut dire que présentement une ferme peut être certifiée PSA même si elle n'applique pas les exigences liées à la densité d'élevage (chapitre 3 du manuel PSA). Si la mise à jour du code n'est pas terminée au 1<sup>er</sup> décembre 2013, cette date limite pourrait être prolongée.

## Poulet et dindon

### Site Internet des programmes à la ferme

En plus des formulaires PASAF, PSAF, PSA et PST en vigueur et des documents techniques se rapportant à ces programmes, un nouveau modèle de formulaire en format 11 po X 17 po pour poulet et pour dindon sera disponible sous peu sur le site Internet. Ce nouveau modèle inclura toutes les exigences des programmes de salubrité et de soins aux animaux. Plusieurs couvoiriers et meuniers fournissent aussi ce type de modèle.

### Lignes directrices pour le transport des volailles

#### *Cet oiseau est-il apte au transport ?*

L'industrie de la volaille a élaboré un guide intitulé *Pratiques exemplaires recommandées en matière de soins aux animaux dans la chaîne canadienne d'approvisionnement de volaille, du producteur au transformateur*. Ce guide résume les pratiques recommandées en termes de bien-être animal et les responsabilités de chaque maillon de l'industrie que ce soit les éleveurs, les attrapeurs, les transporteurs ou les transformateurs. Il vise à aider chaque maillon à se conformer aux exigences canadiennes contenues dans le *Règlement sur la santé des animaux*.

Avec ce guide, une affiche informative a été développée à l'intention des éleveurs. Elle présente les lignes directrices à connaître pour évaluer si un poulet ou un dindon est apte au chargement. Dans certaines situations, l'état du troupeau et les conditions environnementales devront être évalués avant le chargement des oiseaux afin d'éviter une mortalité excessive à l'arrivée du transporteur à l'abattoir (> 1%). L'affiche présente des exemples de conditions qui pourraient compromettre le bien-être des oiseaux pendant le transport: l'état de santé du troupeau (troubles respiratoires, diarrhée, etc.), l'humidité de la litière, des températures extrêmes (froides ou chaudes), etc. Dans de telles circonstances, l'évaluation et la prise de décision pour le chargement devront être faites conjointement par l'éleveur, le transformateur, les attrapeurs et le transporteur. Une bonne communication entre l'éleveur et son transformateur est donc essentielle pour assurer le bien-être des volailles.

Le guide *Pratiques exemplaires recommandées en matière de soins aux animaux dans la chaîne canadienne d'approvisionnement de volaille, du producteur au transformateur* est disponible sur le site Internet des ÉVQ au [www.volaillesduquebec.qc.ca](http://www.volaillesduquebec.qc.ca).

L'affiche informative est disponible sur le site Internet des programmes à la ferme (*Feuille bleue*).

## Le dindon

Les audits annuels du PSAF et du PST (*Programme de soin des troupeaux*) ont débuté depuis maintenant un an et en date du 23 mars 2013, 64 % des fermes sont maintenant auditées. De ce 64 %, plus de la moitié des fermes sont certifiées.

Rappelons que la date limite de certification est le 1<sup>er</sup> décembre 2013. Après cette date, les fermes non certifiées verront leur quota détenu pénalisé de 5 % par année (période). La pénalité est cumulative, c'est-à-dire qu'elle est de 5 % la 1<sup>re</sup> année, de 10 % la 2<sup>e</sup> année, de 15 % la 3<sup>e</sup> année, etc. Dans les cas où elles s'appliqueraient, les premières pénalités prendront ainsi effet à compter de la période de production 2014-2015.



## PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### Caractérisation des fumiers

Le *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA) prévoit que les exploitations animales générant des fumiers solides sur litière doivent procéder à leur caractérisation à partir de 2013. Ces exploitations peuvent se référer aux normes du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) majorées de 20 %, ce qui pose toutefois de sérieuses contraintes.

Elles peuvent aussi utiliser leurs propres analyses. Pour les utilisateurs de cette option, nettement plus avantageuse, les ÉVQ ont demandé au CRAAQ de développer un protocole de caractérisation qui soit correctement adapté au contexte des éleveurs de volailles, ce qui fut fait. Les ÉVQ ont aussi obtenu du CRAAQ qu'il développe une alternative flexible à la pesée des fumiers.

### Validation de méthodes pour estimer la masse des chargements de fumier

Les Éleveurs de volailles du Québec ont participé en 2011 et 2012 au projet *Validation de techniques pour estimer la masse des chargements de fumiers de poulets à griller et de poules pondeuses*. Pour le volet *Poulet à griller*, l'objectif général du projet consistait à valider l'utilisation d'une chaudière d'environ 22 litres pour estimer la masse volumique apparente (MVA) d'un chargement de fumiers de volaille. La méthodologie initiale du projet avait été soumise au CRAAQ par les ÉVQ, en collaboration avec COGENOR.

Les performances de la méthode de la chaudière ont été comparées à celles obtenues avec le protocole de caractérisation adapté des poules pondeuses qui consiste à peser et à mesurer les volumes de cinq chargements de fumier. Pour réaliser ces travaux, cinq élevages de poulets de chair sur litière de copeaux de bois, cinq élevages sur litière de paille

de céréales et, finalement, un élevage de poules pondeuses ont été sélectionnés. Les travaux de terrain et la compilation des données brutes ont été réalisés par COGENOR. La supervision scientifique des travaux sur le terrain, l'analyse des résultats et la production d'un rapport scientifique ont été effectués par l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA). Un comité technique, auquel participent les ÉVQ, mis en place par le comité de coordination effluents d'élevage, a supervisé et approuvé l'ensemble des travaux.

### Résultats et prochaines étapes

Le projet s'est terminé en 2012. Les résultats obtenus nous ont permis de faire reconnaître la méthode de la chaudière comme étant une alternative valable à la pesée. Les résultats du projet valident également l'utilisation d'une balance pour chargeur frontal.

La prochaine étape consiste à produire une fiche technique décrivant les procédés de la méthode de la chaudière et de l'usage de la balance pour chargeurs frontaux. Le CRAAQ s'est engagé à rendre disponible cette fiche à compter de juin 2013. D'ici là, les ÉVQ mettront sur leur site Internet une description de ces deux approches pour ceux qui voudraient les utiliser pour leurs épandages du printemps.



## GESTION DE L'OFFRE ET NÉGOCIATIONS COMMERCIALES

### G05 : Rassemblement de la Coalition

Près de 400 personnes, partenaires de la Coalition, producteurs sous gestion de l'offre (lait, volailles, œufs, œufs d'incubation et poulettes), représentants des transformateurs, des fournisseurs et du milieu financier ainsi que des partenaires d'affaires et sociaux, se sont réunies le 11 novembre 2012 à Montréal pour un grand rassemblement d'appui à la gestion de l'offre et à son maintien à l'issue des négociations commerciales multilatérales, régionales et bilatérales auxquelles participe le Canada.

Le rassemblement a été l'occasion pour la Coalition et ses partenaires de manifester publiquement leur appui à la position du gouvernement canadien et de faire valoir les bénéfices et avantages de la gestion de l'offre pour l'ensemble des acteurs : producteurs et transformateurs, leurs partenaires d'affaires et sociaux, ainsi que l'ensemble des citoyens. La Coalition et ses partenaires en ont également profité pour rétablir les faits quant aux critiques les plus fréquemment adressées à notre modèle.

Le rassemblement était coprésidé par M. Marcel Groleau, président général de l'Union des producteurs agricoles, porte-parole G05 et président de la Coalition souveraineté alimentaire, et M. Denis Richard, président de La Coop fédérée.

### Session de travail privée

En avant-midi, les délégués des productions sous gestion de l'offre ainsi que les partenaires de la Coalition G05 ont été invités à participer à une session de travail privée durant laquelle ils ont été informés de l'état d'avancement des négociations commerciales (OMC, Canada/Union européenne et Partenariat transpacifique), des actions menées par le G05 et de la campagne d'appui à la gestion de l'offre.

### Rassemblement de la Coalition G05

L'après-midi a été consacré au *Rassemblement de la Coalition G05*. Plusieurs conférences étaient prévues au programme dont les retombées économiques et fiscales des productions sous gestion de l'offre, les critiques contre la gestion de l'offre ainsi que les ententes commerciales et le traitement des secteurs sensibles.

### Nombreux appuis et témoignages

De nombreux partenaires, dont l'AQINAC, l'Association des abattoirs avicoles du Québec, Burnbrae Farms, Agropur, Fromagerie Perron, la Coalition pour la souveraineté alimentaire, Équiterre, la Banque de Montréal, la Banque nationale, Financement agricole Canada et le Mouvement Desjardins, sont venus témoigner publiquement leur appui à la gestion de l'offre et ont affirmé soutenir le gouvernement canadien dans ses négociations commerciales afin qu'il obtienne les conditions nécessaires au maintien de la gestion de l'offre au Canada.

Le ministre du MAPAQ, M. François Gendron, et le ministre de l'Industrie et ministre d'État (Agriculture), M. Christian Paradis, ont affirmé par vidéo que leurs gouvernements respectifs soutiendraient la gestion de l'offre et qu'ils n'hésiteraient pas à la défendre.

Au terme de la journée, M. Marcel Groleau a invité tous les participants à signer le formulaire d'appui à la gestion de l'offre et à parler de ses bienfaits à leur entourage (députés, fournisseurs, etc.) afin d'obtenir le plus d'adhésions possible.

### Forum public de l'OMC

À Genève, du 24-26 septembre 2012 avait lieu le forum public de l'Organisation mondiale du commerce intitulé *Le multilatéralisme est-il en crise?* et auquel a pris part une délégation de représentants des G05. Le forum a été l'occasion pour les acteurs du système commercial multilatéral de réfléchir à de nouveaux moyens d'actualiser les règles de l'OMC et de faire face aux obstacles auxquels se heurte le système commercial international. Il a également été l'occasion d'examiner de plus près les facteurs qui influent sur le commerce au XXI<sup>e</sup> siècle en vue de trouver des solutions aux problèmes à venir.

### Négociations commerciales

Les négociations à l'OMC semblent dans l'impasse depuis 2008. Cependant, le Canada multiplie les négociations du libre-échange bilatéral. Depuis 1989 et le premier accord conclu avec les États-Unis, il en a signé neuf autres, si l'on inclut l'ALENA.

La gestion de l'offre a toujours été exclue d'emblée de ces négociations, sans que cela nuise à la conclusion des ententes, tous les pays ayant des secteurs sensibles à préserver. En 2009 toutefois, à l'annonce de la négociation avec l'Union européenne, les deux parties ont déclaré tout mettre sur la table, à l'exclusion des subventions à la production, mais incluant la gestion de l'offre en ce qui concerne le Canada. La même situation prévaut dans la négociation du Partenariat transpacifique à laquelle s'est joint le Canada en octobre 2012. Bien que le gouvernement du Canada ait affirmé publiquement à maintes reprises que la gestion de l'offre serait protégée dans les accords finaux, nous demeurons vigilants. Un accord commercial qui réduirait les tarifs ou augmenterait l'accès accordé dans les contingents tarifaires mettrait à risque plus de 40 % des recettes agricoles québécoises et, conséquemment, plus de 80 000 emplois directs et indirects à la ferme et dans la transformation. C'est pourquoi nous allons poursuivre notre travail au sein du G05 et rencontrer les gouvernements provincial et fédéral pour défendre notre système de mise en marché.

# ÉQUIPE QUÉBÉCOISE DE CONTRÔLE DES MALADIES AVICOLES

## Formations en biosécurité

L'ÉQCMA travaille depuis 2010 au développement et à la livraison d'une série de formations en biosécurité basées principalement sur ses protocoles de biosécurité afin de sensibiliser les producteurs et les intervenants de la filière avicole québécoise à l'application de telles mesures comme outil de prévention à la propagation des maladies. Au cours de la dernière année, l'ÉQCMA a continué la livraison des trois formations déjà complétées :

- cinq séances de formation en biosécurité pour les visiteurs à la ferme;
- deux séances de formation en biosécurité pour les conducteurs de véhicules de service;
- cinq séances de formation pour les assistants aux producteurs en situation de crise sanitaire.

L'année 2011-2012 a donc été très active au niveau de la livraison de ces formations. De plus, durant la même période, l'ÉQCMA a travaillé sur deux autres projets relativement à la biosécurité.

Premièrement, une formation en biosécurité en deux volets a été développée à l'intention des producteurs avicoles et des employés à la ferme. Le premier volet porte sur la biosécurité courante et le deuxième sur celle en situation d'urgence. L'ÉQCMA souhaite pouvoir livrer cette formation aux éleveurs au cours de 2013.

Deuxièmement, l'ÉQCMA a aussi mené un projet de développement d'un guide d'élevage à l'intention des éleveurs de volailles de basse-cour. Une telle ressource adaptée à cette clientèle était inexistante au Québec. Le matériel éducatif et de référence est accessible sur le site Internet de l'ÉQCMA depuis le 14 février 2013.

Éventuellement, l'ÉQCMA vise aussi à développer une formation adaptée aux équipes d'attrapeurs d'oiseaux; un tel projet compléterait son plan global de formation en biosécurité.

## Site Internet

L'ÉQCMA s'est aussi dotée d'un site Internet qui lui permet d'améliorer davantage son rayonnement. Ce site permet de rejoindre plus facilement les publics cibles que ce soit pour la ligne d'urgence, les protocoles et le matériel de formation en biosécurité de même que pour des informations détaillées sur les maladies ciblées par une intervention de l'ÉQCMA. De plus, le site comprend un volet extranet qui sera accessible (avec accès sécurisé) à tous les membres des équipes d'intervention de son *Plan de mesures d'urgence* afin que ceux-ci aient accès en tout temps

à la documentation la plus à jour concernant une intervention contre toute éclosion éventuelle de maladie à déclaration obligatoire. Le site est accessible au [www.eqcma.ca](http://www.eqcma.ca) depuis le 14 février 2013.

## Laryngotrachéite infectieuse (LTI) et mycoplasmoses à *Mycoplasma gallisepticum* (MG)

Entre novembre 2011 et octobre 2012, l'ÉQCMA a été impliquée dans la gestion d'une seule éclosion de laryngotrachéite infectieuse déclarée le 4 juillet 2012. Cette éclosion a impliqué deux fermes dans la région de Lanaudière. Après deux cycles de vaccination, la biosécurité rehaussée a été levée le 15 novembre 2012.

Au cours de la dernière année, l'ÉQCMA a poursuivi sa collaboration avec les fédérations et syndicats concernés pour rendre obligatoire la déclaration par les producteurs de tout cas suspect ou confirmé de maladie à déclaration obligatoire (MADO), de LTI ou de MG. Cette obligation de déclaration sera aussi accompagnée de mesures de biosécurité à respecter. L'ÉQCMA continuera de collaborer au cours de la prochaine année avec les fédérations et syndicats sur les modifications nécessaires aux règlements de production et elle souhaite que ce dossier puisse se concrétiser en 2013.

## Régime d'indemnisation

L'ÉQCMA a amorcé au printemps 2012 une étude de faisabilité pour explorer la possibilité de mettre en place un régime d'indemnisation. Un tel régime permettrait à l'ÉQCMA d'être mieux pourvue financièrement pour toute intervention en situation de crise sanitaire. Dans les cas de MADO, les fonds pourraient servir à couvrir les frais de biosécurité sur les fermes infectées et les fermes dans la zone de biosécurité rehaussée (ex. : 10 km) de même que les frais de lavage et de désinfection des fermes infectées.

Dans les cas de LTI ou de MG, le même fonds pourrait servir à ordonner l'abattage de tout troupeau où il y a une éclosion et le producteur serait compensé pour ses pertes et coûts. L'objectif de cette approche serait d'éradiquer rapidement la maladie et éviter d'avoir à maintenir une biosécurité rehaussée pendant 4 à 5 mois, ce qui engendre des dépenses significatives pour plusieurs intervenants de l'industrie. Une telle stratégie minimiserait non seulement les coûts de biosécurité rehaussée sur de longues périodes mais réduirait aussi les risques de propagation de la maladie. Les travaux se poursuivront en 2013.

## Outil géomatique

Un dernier projet qui aura un impact important sur la gestion future de cas de maladies pour lesquelles l'ÉQCMA intervient a été réalisé en 2012. Ce projet portait sur le développement d'un outil géomatique, c'est-à-dire de la combinaison d'un logiciel d'information géographique (SIG) avec des bases de données afin de produire des cartes permettant de localiser géographiquement les fermes avicoles commerciales du Québec de même qu'une multitude d'intervenants du secteur. Cet outil informatique permettra à l'ÉQCMA de déterminer plus rapidement et efficacement une zone géographique à risque et l'identification des fermes et autres intervenants du secteur avicole dans cette zone afin de mettre en œuvre une biosécurité régionale dans tout cas de maladie infectieuse telle que LTI, MG ou une maladie à déclaration obligatoire sur le territoire du Québec.

Tout le travail de géopositionnement de chaque ferme et de chaque intervenant, c'est-à-dire la détermination de leur longitude et latitude, a été réalisé en collaboration étroite avec les fédérations et syndicats concernés pour les producteurs et l'AQINAC pour les meuniers et les couvoiriers membres de Les Couvoiriers du Québec. L'ÉQCMA a complété le travail pour tous les autres intervenants inclus dans la base de données. Une entente de partage et de confidentialité des informations concernant les producteurs avicoles a été conclue entre l'ÉQCMA et les fédérations/syndicats concernés.

Cet outil est maintenant opérationnel. Une formation a été donnée au coordonnateur de l'ÉQCMA, à deux employés des ÉVQ, à deux employés de la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec (FPOCQ) et à un employé du Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec (SPOIQ) à la fin octobre 2012.

L'outil géomatique et la base de données de l'ÉQCMA sur les producteurs et intervenants du secteur avicole québécois ont été récemment téléchargés sur un serveur externe, permettant ainsi l'accès à distance par Internet avec un accès sécurisé.





## MARKETING

### CONSOMMATION DE VIANDES 2008-2011

ANNÉE	POULET		BŒUF		PORC		DINDON		AUTRES		TOTAL**
	PER CAPITA	PDM*									
	KG	%	KG								
2008	32,0	34 %	29,4	31 %	23,7	25 %	4,7	5 %	4,0	4 %	93,8
2009	31,6	34 %	28,6	31 %	23,4	25 %	4,6	5 %	3,8	4 %	92,0
2010	31,3	35 %	27,7	31 %	21,7	24 %	4,4	5 %	4,3	5 %	89,4
2011	31,2	35 %	27,5	31 %	20,8	24 %	4,3	5 %	4,3	5 %	88,1

\*PART DE MARCHÉ \*\*EXCLUANT LE POISSON SOURCE: PPC

Le marché de la viande est à son plus bas en 40 ans. La hausse des prix, les considérations éthiques, les raisons liées à la santé et le vieillissement de la population contribuent à la baisse de consommation. Par contre, la consommation de poulet *per capita* baisse moins rapidement que le marché. Le poulet demeure aussi la viande la plus abordable sur le marché.

### Poulet

#### L'innovation : moteur de croissance

Dans un marché qui mature, la croissance passe par l'innovation et la diversification. Répondre aux besoins de plus en plus pointus de leurs clients et des consommateurs en général est une préoccupation importante des ÉVQ. Quelques initiatives sont en cours :

#### • Poulet élevé sans antibiotiques

Le test de production à grande échelle de poulets élevés sans antibiotiques impliquant la participation de huit fermes a été complété dans les délais prévus au cours de l'été 2012. Un comité conjoint formé de membres des ÉVQ, des deux associations d'abattoirs du Québec, de l'AQINAC, de Les Couvoirs du Québec, en collaboration avec la Chaire avicole de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, a supervisé le projet. Les résultats des tests seront connus au début de l'année 2013.

#### • Produits de spécialité

Les éleveurs de spécialités peuvent en tout temps profiter du service-conseil offert par le Service du marketing des ÉVQ quant à l'élaboration de nouveaux produits, la commercialisation et la promotion de produits.

#### • Poulet Chantecler

Le dossier progresse normalement au Conseil des appellations réservées et des termes valorisants. Il est actuellement à l'étape de la caractérisation pour l'appellation *Volaille Chantecler de tradition*. Il s'agit de définir les qualités organoleptiques qui lui sont propres, par rapport à un autre poulet.

#### Campagne publicitaire : pause

Nos activités publicitaires ont fait relâche en 2012. Une émission presque entièrement dédiée au poulet a été diffusée à *Par-dessus le marché* (Canal V) à l'automne 2012. Un reportage mettant en valeur les qualités écologiques liées à l'élevage du poulet y a été présenté. Les activités publicitaires reprendront en 2013.

#### Internet : une bonne croissance

Signe que le site [www.lepoulet.qc.ca](http://www.lepoulet.qc.ca) demeure un incontournable pour quiconque recherche des recettes, des conseils pratiques et de l'information sur l'élevage du poulet au Québec, le nombre de visiteurs uniques a connu une forte croissance en 2012 passant à plus de 500 000. Plusieurs initiatives ont permis

de stimuler cette croissance : campagnes de mots-clés, optimisation de la page de recettes, ajouts de bannières sur la page d'accueil et mise en ligne de huit nouvelles capsules vidéo de recettes mettant en vedette le chef Arnaud.

Le bulletin électronique *Club Recettes* est maintenant envoyé chaque jeudi matin à plus de 64 000 fidèles abonnés.

La page Facebook du *Poulet du Québec* a doublé le nombre de ses adeptes en 2012. Elle a atteint

le cap des 20 000 abonnés en janvier 2013. Quelques concours ainsi qu'une gestion de communauté incluant la production d'un calendrier étoffé de billets quotidiens ont permis de générer cette forte croissance.

Tous ces outils de communication électroniques prennent de plus en plus de place dans l'univers des consommateurs et sont en voie de révolutionner la façon dont le *Poulet du Québec* transmettra à sa vaste clientèle le goût de cuisiner le poulet.

#### Formation : modification du programme

Le poste de chef-cuisinier formateur a été aboli au début 2012 compte tenu de l'évolution des moyens électroniques de communiquer avec notre clientèle dans les écoles de cuisine et du très fort développement du poulet en restauration.

Des bancs d'essai ont été organisés en collaboration avec les tables de concertation de Longueuil, de Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec. Ils ont réuni des chefs de renom du secteur de la « nappe blanche », de petits transformateurs, des bouchers et des étudiants en cuisine et en boucherie. Le but était pour les participants d'essayer de nouvelles coupes, de nouvelles techniques de cuisson, et même de nouveaux amalgames de produits régionaux dans la préparation de plats de poulet dignes des grandes tables gastronomiques.

#### Commandites provinciales : emphase sur les commandites locales

Les efforts se sont concentrés sur les initiatives des syndicats régionaux. *Le Poulet du Québec* a aussi participé au *Championnat du Québec de BBQ Amateur* dans le cadre du *Mondial du grill*, qui s'est tenu à Saint-Calixte en juillet.

#### Le sceau de provenance du *Poulet du Québec* : deux nouveaux utilisateurs

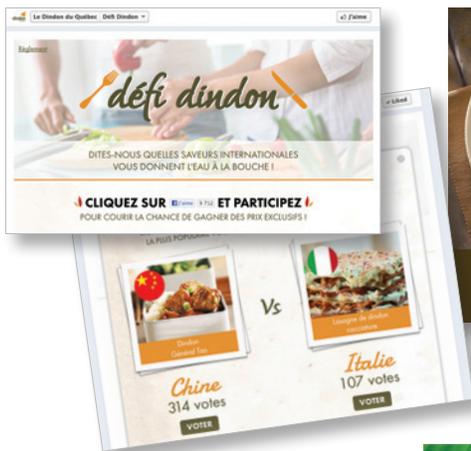
Le sceau de provenance pouvant être utilisé par nos partenaires commerciaux pour identifier *Le Poulet du Québec* a été adopté par la rôtisserie Frango de Montréal et la Ferme La Rose des Vents.

Une bandelette de comptoir incitant les gens à choisir une marque de poulet du Québec a été installée dans les supermarchés IGA et Metro en 2012.

#### 2013 : les priorités

Les programmes viseront à :

- faire du *Poulet du Québec* une marque forte et différenciée;
- renforcer les attributs positifs du poulet auprès des consommateurs et des influenceurs;
- maintenir l'excellente réputation dont jouissent les éleveurs auprès du public.



## Dindon

Le dindon réussit à maintenir sa part de marché dans un marché des viandes globalement en baisse.

### Ventes au détail : croissance en 2012

Les ventes au détail de découpes et de produits surtransformés ont connu une croissance au Québec en 2012. De novembre 2011 à octobre 2012, les découpes ont progressé de 39 % alors que le surtransformé augmentait de 2 % (source : Ipsos Reid), surpassant ainsi la croissance canadienne durant cette même période. Autre donnée intéressante : le nombre de foyers québécois disant consommer du dindon a légèrement augmenté pour atteindre 62 %. La moyenne canadienne se situe à 67 %.

### Plan de commercialisation : bonne progression des ventes de découpes

Le courtier Clark Drouin Lefebvre (CDL) a concentré ses efforts sur la promotion des découpes génériques au détail et sur la promotion du dindon dans les services alimentaires. La promotion des découpes fraîches est au cœur du plan stratégique des éleveurs de dindon du Québec pour les trois prochaines années.

L'objectif ultime du Plan demeure de stimuler la croissance de la consommation *per capita*, de générer de la production additionnelle et ainsi de permettre au Québec de renforcer sa position concurrentielle au Canada.

### Campagne publicitaire : des efforts payants

Le Dindon du Québec a sensiblement augmenté sa visibilité dans les médias en 2012. Les émissions *Tout simplement Clodine*, *Salut Bonjour*, *Signé M* et *Par-dessus le marché* ont toutes fait une place au dindon. Les magazines *Signé M*, *Ricardo*, *Passion Collection*, le *Manifeste culinaire* de la Tablee des Chefs et *La Presse* ont aussi fait partie du plan média. Internet a finalement joué un rôle de soutien important dans la campagne publicitaire 2012.

### Internet : un outil incontournable

Le site [www.ledindon.qc.ca](http://www.ledindon.qc.ca) s'est enrichi de six nouvelles capsules vidéo informatives sur la préparation et la cuisson du dindon. De plus, un nouveau magazine virtuel *Variez vos menus!* a été créé et mis en ligne. Le site a attiré plus de 250 000 visiteurs uniques en 2012.

La page Facebook du *Dindon du Québec* comptait à la fin de l'année près de 17 000 adeptes. Quelques concours ainsi qu'une gestion de communauté incluant la production d'un calendrier étoffé de billets quotidiens ont permis de générer cette forte croissance.

### Les services alimentaires : segment important

Plusieurs promotions ont été réalisées en 2012 avec le courtier CDL : 438 cafétérias du réseau institutionnel, 651 cafétérias du réseau de la santé, 16 restaurants « nappe blanche », 12 traiteurs, 8 hôtels et 7 comptes de sandwicheries.

### Promotion : des commandites de produits efficaces

Le Dindon du Québec a commandité 41 événements en 2012. Parmi ceux-ci, notons le tournoi de golf de l'Association des détaillants en alimentation, le Gala des Femmes d'affaires du Québec, la journée annuelle *Aliments du Québec vous invite à sa table!* et le party de Noël Chez LEÛN dans le Vieux-Montréal. Le dindon profite de ces commandites en produits, car elles font connaître le dindon tant aux consommateurs qu'aux organisations qui tiennent ces événements ainsi qu'aux chefs qui préparent les repas.

### Diététistes : les ambassadrices du dindon

En mars, mois de la nutrition, des brochures ont été distribuées sur demande à des diététistes membres de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec (OPDQ). De plus, en mai, un effort particulier a aussi été fait pour informer les étudiantes en nutrition de l'Université de Montréal des vertus du dindon par l'intermédiaire d'une journée de formation incluant une visite à la ferme et un atelier de cuisine.

### Promotion en épicerie : influencer le consommateur au point de vente

Pour mettre de l'avant les découpes de dindon en supermarché, du matériel promotionnel a été installé dans les supermarchés Metro et IGA (affiches tombeau, rubans tablettes, coupons-rabais). À souligner, une belle présence en circulaire tout au long de l'année.

### Formation : à l'action

Le poste de chef-cuisinier formateur a été aboli au début de 2012. Dorénavant, nous travaillons directement avec les chefs lors d'activités de commandites. De plus, nous avons initié quelques projets pour promouvoir le dindon dans des écoles de cuisine en collaboration avec le courtier CDL.

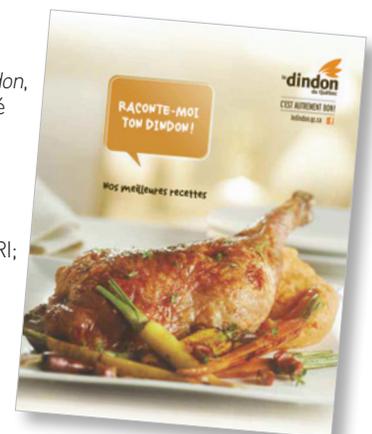
### Magazines de recettes : donner le goût du dindon

Un magazine imprimé *Raconte-moi ton dindon*, *Nos meilleures recettes* de 108 pages a été produit. Cet outil a été utilisé dans le cadre de plusieurs activités de commandite.

### 2013 : les priorités

Les programmes prioritaires viseront à :

- accélérer le développement du secteur HRI;
- générer des ventes accrues au détail (découpes génériques fraîches);
- stimuler le développement de nouveaux produits.



## COMMUNICATIONS

### Outils de communication

#### Sondage sur *Le Provoqué* : un bulletin toujours très apprécié

Les ÉVQ ont travaillé étroitement avec des étudiants de l'Université de Sherbrooke pour réaliser un sondage en 2012 dont le but était de connaître l'opinion générale des éleveurs à propos du bulletin d'information *Le Provoqué*.

Les résultats du sondage indiquent un haut niveau de satisfaction pour l'ensemble du bulletin. En général, la presque totalité des répondants sont satisfaits ou très satisfaits par la qualité de l'information qui se retrouve dans le bulletin. Près des trois quarts des éleveurs interrogés lisent le *Provoqué* régulièrement ou toujours.

#### Virage écologique en cours

Entrepris en 2011, le virage écologique suit toujours son cours. Les lecteurs qui le souhaitent peuvent s'abonner à la version électronique du bulletin. Ce virage a permis aux ÉVQ de réduire la quantité de papier nécessaire à l'impression du bulletin et d'informer plus rapidement ses lecteurs.

#### *Le Petit Provoqué* : pour être informé vite et bien

Toujours dans le but d'informer davantage et rapidement leurs membres, les ÉVQ ont lancé au début de 2013 un nouvel outil de communication intitulé *Le Petit Provoqué*. Ce bulletin électronique sert de complément d'information au *Provoqué*. Il est destiné à tous les titulaires de quotas de poulet et de dindon et est envoyé régulièrement aux abonnés par courrier électronique uniquement.

#### Relations de presse

Le Service du marketing et des communications maintient une relation étroite avec les médias. Au besoin, il rédige et diffuse des outils de communication, organise des conférences de presse et prépare et accompagne les porte-parole. En 2012, les médias ont été particulièrement intéressés par la gestion de l'offre, le bien-être animal, la production de poulet sans antibiotiques et l'antibiorésistance.

#### Réunions d'information

Plusieurs séances d'information destinées aux éleveurs ont été organisées au cours de l'année.

#### Réunions d'information technique

Près de 300 éleveurs ont assisté à l'une des trois réunions d'information à caractère technique qui avaient lieu à Saint-Hyacinthe, Saint-Liguori et Lévis les 2, 4 et 5 avril 2012. Ces réunions portaient sur les modalités entourant la mise en place des enchères dans le poulet et le dindon, la déclaration assermentée, la nouvelle *Convention de mise en marché du poulet* et les modifications réglementaires.

#### Réunion d'information dindon

Lors de la réunion d'information du 23 novembre 2012 à Saint-Hyacinthe, les éleveurs de dindon ont été informés de l'état d'avancement des dossiers nationaux dont l'état des marchés, les prix aux éleveurs et la politique d'allocation. La vente centralisée de quota de dindon, les activités de promotion du dindon, la participation des ÉVQ à la cause du cancer de la prostate et le dossier sur les antibiotiques ont également été abordés durant la réunion.

#### Réunion d'information poulet

Quelque 300 personnes ont participé à la réunion d'information qui a eu lieu le 27 novembre 2012 à Victoriaville. Durant cette journée, plusieurs dossiers ont été abordés : la vente centralisée pour le poulet et le dindon, l'état des négociations concernant la croissance différenciée et l'établissement des prix aux éleveurs en Ontario, les rapports des comités *ad hoc* sur la structure syndicale et sur la vigie financière et les prévisions budgétaires.

#### Programme d'ambassadeurs

Les ÉVQ se sont dotés d'une banque de noms d'éleveurs de poulet et de dindon afin de bien répondre à leurs besoins ayant trait à la participation à diverses activités de valorisation de la profession (visites à la ferme, participation à des salons, foires, etc.).

La création d'un réseau d'ambassadeurs était nécessaire pour plusieurs raisons : de nos jours, au Québec comme au Canada, de nombreux mythes ont la vie dure. Le nombre d'événements unissant les éleveurs et les consommateurs est en croissance constante et l'intérêt de la population envers l'agroalimentaire et la production agricole nous interpelle de plus en plus.

Une dizaine d'éleveurs ont participé à l'atelier de formation *Communication efficace pour tous* en février 2013. Outre la formation, les participants ont reçu un *Guide de l'ambassadeur* afin de les aider à bien remplir leur mission.

#### Activités

##### Lutte contre le cancer de la prostate

Pour une deuxième année, les éleveurs de dindon ont décidé de participer à la campagne de financement pour lutter contre le cancer de la prostate. Les coprésidents de la campagne 2012 étaient MM. Jean-Paul Bouchard, président des Éleveurs de volailles du Québec, et Jean Pagé, journaliste sportif bien connu et porte-parole de PROCURE.

La campagne 2012 a comporté plusieurs innovations dont la principale était une collaboration avec La Cage aux Sports. Pour chaque sandwich à la dinde vendu en novembre, les éleveurs de dindon du Québec ont remis 1 \$ à PROCURE. Aussi, un souper-bénéfice a accueilli près de 130 convives le 21 novembre 2012 à Drummondville et a reçu comme invitée d'honneur M<sup>me</sup> Ginette McKercher, scientifique en charge de la Biobanque de PROCURE.



Cette seconde édition a permis aux éleveurs de dindon de recueillir près de 32 000 \$ dont 30 000 \$ ont été versés à PROCURE, le seul organisme de bienfaisance québécois entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate et dont tous les fonds sont investis au Québec. Les éleveurs de dindon ont également versé 1 750 \$ au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, l'honorable Gerry Ritz, dans le cadre de la campagne November afin de soutenir la sensibilisation au cancer de la prostate et à la santé mentale des hommes.

### Commandites corporatives

En 2012, les ÉVQ ont commandité plusieurs événements ayant pour but de tisser des liens, de bâtir et de maintenir des relations d'affaires profitables avec les intervenants de l'industrie. Voici les événements commandités en 2012 :

- Semaine de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Consommation de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval, du 13 au 15 janvier 2012;
- La campagne de financement de la Fédération d'agriculture biologique du Québec et le congrès annuel de la Fédération des groupes conseils agricoles du Québec;
- Tournois de golf organisés par les partenaires (AQINAC, Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec et la Fondation OLO, Exceldor et Moisson Québec, CCTOV);
- Grandes Retrouvailles de l'Association des anciennes et des anciens, Institut de technologie agroalimentaire, 25 août 2012;
- V<sup>e</sup> Congrès mondial des agronomes, du 17 au 21 septembre 2012;
- Symposium sur les mycotoxines, AQINAC, ANAC et partenaires, 11 décembre 2012.



# PERSONNEL DES ÉVQ

## Au service des éleveurs de volailles

Le personnel des Éleveurs de volailles du Québec est réparti à l'intérieur de divers services.

**Direction générale** – Organise, planifie et contrôle toutes les activités en vue de l'atteinte des objectifs établis par le conseil d'administration.

**Administration** – Planifie, gère et coordonne toutes les activités reliées aux ressources administratives, financières, humaines et matérielles.

**Marketing et communications** – Est responsable de la communication liée au produit et principalement conçue pour favoriser la consommation de poulet et de dindon du Québec. Ce service est également responsable de la communication d'entreprise qui s'adresse à la fois au grand public, aux éleveurs et à l'ensemble des intervenants de l'industrie.

**Affaires économiques et programmes** – Fournit une vision macro-économique du secteur avicole dans son ensemble. Développe, analyse, interprète et vulgarise un ensemble de données économiques.

**Contingentement** – Voit à l'application et à l'administration des règlements et des conventions sur la mise en marché de la volaille au Québec.



**1 DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION** – MARCEL COULOMBE, directeur général adjoint et responsable du Service contingentement\_ CLAIRE DUHAMEL, commissaire-réceptionniste\_ PIERRE FRÉCHETTE, directeur général\_ SYLVIE GRENIER, secrétaire\_ RÉJEANNE HALDE, secrétaire administrative\_ ÉDITH ROCHON, commissaire\_ MÉLANIE SAVARD, adjointe à l'administration\_ THI BICH THU TRAN, technicienne comptable

**2 MARKETING ET COMMUNICATIONS** – MONIQUE DAIGNEAULT, agente de publicité et promotion\_ CHRISTIAN DAUTH, directeur\_ CHRISTIANE JETTÉ, adjointe administrative\_ MARYLÈNE JUTRAS, agente de communication

**3 AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET PROGRAMMES** – DANY PROVENÇAL, directeur

**4 PROGRAMMES À LA FERME (PASAF ET PSA)** – NATHALIE ROBIN, agente de formation

**5 CONTINGEMENT** – ÉLAINE D'ADAMO, responsable de l'intégrité des données\_ CHANTAL FORTIN, coordonnatrice\_ MARYSE GAGNON, responsable des guides de production\_ LOUISE GARON, responsable du secteur dindon\_ LINA PETERKIN, responsable des transferts et des bilans\_ SABRINA PLOURDE, commis\_ ODILE PUTOD, secrétaire

**6 VÉRIFICATIONS, INSPECTIONS ET ENQUÊTES** – JEAN-LOUIS BERTHIAUME, ANDRÉ POITEVIN, LÉO ROY, inspecteurs

## SYNDICATS RÉGIONAUX

### **01 Syndicat des éleveurs de volailles Outaouais-Laurentides**

Secrétaire : Luc Fuoco  
15, chemin de la Grande-Côte, bur. 200, Saint-Eustache (Québec) J7P 5L3  
Tél. : 450 472-0440 Téléc. : 450 472-8386  
Courriel : lfuoco@upa.qc.ca

### **02 Syndicat des éleveurs de volailles de Lanaudière**

Secrétaire : Claude Laflamme  
110, rue Beaudry Nord, Joliette (Québec) J6E 6A5  
Tél. : 450 753-7486 Téléc. : 450 759-7610  
Courriel : claflamme@upa.qc.ca

### **03 Éleveurs de volailles de la Mauricie**

Secrétaire : Josée Tardif  
230, rue Vachon, Trois-Rivières (Québec) G8T 8Y2  
Tél. : 819 378-4033 Téléc. : 819 371-2712  
Courriel : jtardif@upa.qc.ca

### **04 Éleveurs de volailles de la région de Québec**

Secrétaire : Isabelle Darisse  
5185, rue Rideau, C.P. 4000, Québec (Québec) G2E 5S2  
Tél. : 418 872-0770 Téléc. : 418 872-3386  
Courriel : idarisse@upa.qc.ca

### **05 Éleveurs de volailles du Saguenay-Lac-Saint-Jean**

Secrétaire : Michel Bernard  
3635, rue Panet, Jonquière (Québec) G7X 8T7  
Tél. : 418 542-5666 Téléc. : 418 542-3011  
Courriel : mbernard@upa.qc.ca

### **06 Les Éleveurs de volailles de la région de Saint-Jean-Valleyfield (UPA)**

Secrétaire : Karine Léger  
6, rue du Moulin, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0  
Tél. : 450 454-5115 Téléc. : 450 454-6918  
Courriel : kleger@upa.qc.ca

### **07 Éleveurs de volailles de la Montérégie-Est**

Secrétaire : André Young  
3800, boul. Casavant Ouest, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8E3  
Tél. : 450 774-9154 Téléc. : 450 778-3797  
Courriel : ayoung@upa.qc.ca

### **08 Éleveurs de volailles du Centre-du-Québec**

Secrétaire : Marc Dessureault  
1940, rue des Pins, Nicolet (Québec) J3T 1Z9  
Tél. : 819 293-5838 Téléc. : 819 293-6698  
Courriel : marcdessureault@upa.qc.ca

### **09 Éleveurs de volailles de l'Estrie**

Secrétaire : Robert Trudeau  
4300, boul. Bourque, Sherbrooke (Québec) J1N 2A6  
Tél. : 819 346-8905 Téléc. : 819 346-2533  
Courriel : rtrudeau@upa.qc.ca

### **10 Éleveurs de volailles de la Beauce**

Secrétaire : Alain Roy  
2550, 127<sup>e</sup> Rue, Saint-Georges-Est (Québec) G5Y 5L1  
Tél. : 418 228-5588 Téléc. : 418 228-3943  
Courriel : alainroy@upa.qc.ca

### **11 Syndicat des éleveurs de volailles de la Côte-du-Sud**

Secrétaire : Micheline Garon  
1120, 6<sup>e</sup> Avenue, bur. 100, La Pocatière (Québec) G0R 1Z0  
Tél. : 418 856-3044 Téléc. : 418 856-5199  
Courriel : michelinegaron@upa.qc.ca

LA GESTION DE L'OFFRE

# Pour le respect du bien-être animal



Rapport de l'auditeur indépendant	25
États financiers	
Résultats cumulés	26
Résultats et actif net	26 à 28
Fonds d'administration du plan conjoint	
Fonds de pénalité – poulet	
Fonds de pénalité – dindon	
Fonds de promotion du poulet	
Fonds de promotion du dindon	
Évolution de l'actif net	29
Flux de trésorerie	30
Situation financière	30
Notes complémentaires	32 à 34

## ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2012

### Rapport de l'auditeur indépendant

#### Aux membres de Éleveurs de volailles du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Éleveurs de volailles du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2012 et les états des résultats et actif net, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Les produits de remises brutes de contributions ne se prêtent pas à un audit complet à l'aide des procédés d'audit généralement reconnus du Canada. Les produits de remises brutes de contributions sont fondés sur les rapports des acheteurs et il est impossible de déterminer si ces produits correspondent à tous ceux auxquels l'organisme a droit. En conséquence, notre audit de ces produits s'est limité à la comparaison des produits inscrits aux registres comptables avec le nombre de kilogrammes de volailles déclaré à l'organisme par les acheteurs et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des remises brutes de contributions, à l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, à l'actif à court terme au 31 décembre 2012 et à l'actif net au 31 décembre 2012 et au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Éleveurs de volailles du Québec au 31 décembre 2012 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Informations comparatives

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers, qui indique que l'organisme Éleveurs de volailles du Québec a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et que sa date de transition était le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris les états de la situation financière au 31 décembre 2011 et au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 ainsi que les informations connexes. Nous n'avons pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte qu'elles n'ont pas été auditées.

*Rogmond Babot Grand-Theriot S.E.N.C.R.L.*

Brossard, le 27 mars 2013

CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A105474



**FONDS DE PÉNALITÉ - POULET****RÉSULTATS ET ACTIF NET  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012****PRODUITS**

Pénalités

Autres produits

**CHARGES**

Honoraires relatifs aux pénalités

**EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES**

Actif net au début

Affectation au fonds de promotion du poulet

Actif net à la fin

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 4 fournit d'autres informations sur les résultats.

**FONDS DE PÉNALITÉ - DINDON****RÉSULTATS ET ACTIF NET  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012****PRODUITS**

Pénalités

**CHARGES**

Honoraires juridiques

**EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES**

Actif net au début

Actif net à la fin

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 4 fournit d'autres informations sur les résultats.

2012-12-31

\$

38 545

38 545

34 467

4 078

1 665 104

1 669 182

2011-12-31

\$

237 532

213

237 745

8 730

229 015

1 936 089

(500 000)

1 665 104

2012-12-31

\$

475

1 926

(1 451)

333 762

332 311

2011-12-31

\$

3 404

1 102

2 302

331 460

333 762



ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

								2012-12-31
								\$
	Fonds d'administration du plan conjoint	Fonds de pénalité poulet	Fonds de pénalité dindon	Total des fonds non affectés	Investi en immobi- lisations	Fonds de promotion du poulet affecté	Fonds de promotion du dindon affecté	Total
Actif net au début	226 104	1 665 104	333 762	2 224 970	701 000	223 837	1 522 175	4 671 982
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(155 313)	4 078	(1 451)	(152 686)	(15 332)	768 782	(265 231)	335 533
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(326 921)	-	-	(326 921)	326 921	-	-	-
Actif net (négatif) à la fin	(256 130)	1 669 182	332 311	1 745 363	1 012 589	992 619	1 256 944	5 007 515

								2011-12-31
								\$
	Fonds d'administration du plan conjoint	Fonds de pénalité poulet	Fonds de pénalité dindon	Total des fonds non affectés	Investi en immobi- lisations	Fonds de promotion du poulet affecté	Fonds de promotion du dindon affecté	Total
Solde au début	943 773	1 936 089	331 460	3 211 322	500 748	40 724	2 082 620	5 835 414
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(497 725)	229 015	2 302	(266 408)	(19 692)	(316 887)	(560 445)	(1 163 432)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(219 944)	-	-	(219 944)	219 944	-	-	-
Virement interfonds	-	(500 000)	-	(500 000)	-	500 000	-	-
Solde à la fin	226 104	1 665 104	333 762	2 224 970	701 000	223 837	1 522 175	4 671 982

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



LA GESTION DE L'OFFRE

# Pour des aliments sains et de qualité



# NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2012

## 1 - Statuts et objectif de l'organisme

L'organisme est constitué en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels du Québec. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté des impôts sur le revenu. L'organisme a pour objectif d'administrer le plan conjoint des éleveurs de volailles du Québec, créé en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche du Québec.

## 2 - Principales méthodes comptables

### Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

### Actifs et passifs financiers

#### Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille proche) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions

#### Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements et avances pour lesquels l'organisme a fait le choix de les évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un

actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

### Comptabilité par fonds

L'organisme applique la méthode de la comptabilité par fonds et utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les états financiers comprennent les fonds suivants :

- Le fonds d'administration du plan conjoint, incluant les activités syndicales, présente les produits et les charges afférents aux activités quotidiennes de l'organisme;
- Le fonds de pénalité – poulet et le fonds de pénalité – dindon présentent les produits et les charges afférents aux pénalités provinciales et nationales;
- Le fonds de promotion du poulet et le fonds de promotion du dindon présentent les produits et les charges liés à la promotion des marchés de la volaille.

### Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits de remises brutes de contributions sont constatés selon le nombre de kilogrammes de production et lorsque le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits de pénalités sont constatés au moment où ils sont mesurables, c'est-à-dire sur la base des encaissements.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de la transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé.

Les autres produits sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les montants reçus ou facturés qui ne satisfont pas aux critères de constatation des produits sont inscrits à titre de produits reportés.

## Immobilisations corporelles et actifs incorporels amortissables

### Amortissements

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables acquis sont comptabilisés au coût et sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

	Taux
Mobilier et agencements	20 %
Équipement informatique et logiciels	30 %

### Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle ou qu'un actif incorporel amortissable n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel amortissable sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

### Régime de retraite

La méthode de comptabilisation des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime de retraite. Celui-ci constitue un régime interentreprises à prestations déterminées pour lequel l'organisme ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la méthode de comptabilisation des régimes à prestations déterminées.

## 3 - Application initiale des normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif

Les présents états financiers sont les premiers états financiers de l'organisme établis selon les nouvelles Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (ci-après les « nouvelles normes comptables »). La date de transitions aux nouvelles normes comptables est le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Les méthodes comptables présentées à la note 2, découlant de l'application des nouvelles normes comptables, ont été utilisées pour la préparation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, des informations comparatives et de l'état de la situation financière d'ouverture à la date de transition.

### Exemptions relatives à l'application initiale

Le chapitre 1501, « Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif », contient des exemptions à l'application rétrospective complète dont l'organisme peut se prévaloir au moment de la transition. L'organisme n'a appliqué aucune exemption facultative.

### Incidence de la transition sur l'actif net au 1<sup>er</sup> janvier 2011

L'incidence de la transition aux nouvelles normes comptables sur l'actif net de l'organisme à la date de transition, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2011, est nulle.

### Rapprochement de l'insuffisance des produits par rapport aux charges au 31 décembre 2011

L'insuffisance des produits par rapport aux charges au 31 décembre 2011 établie selon les nouvelles normes comptables correspond à celle établie selon le référentiel comptable antérieur (normes comptables prébasculément).

### État des flux de trésorerie

Les normes comptables relatives aux flux de trésorerie contenues dans les nouvelles normes comptables sont semblables à celles contenues dans le référentiel comptable antérieur. Aucun ajustement important n'a été apporté à l'état des flux de trésorerie de l'organisme.

### 4 - Informations sur les résultats

Amortissement des immobilisations corporelles

Charge relative au régime de retraite

### 5 - Comptes clients et autres créances

Comptes clients – Abattoirs et autres

Prêts et avances aux employés, sans intérêt

Subventions à recevoir d'un organisme sans but lucratif

Intérêts courus

Au 31 décembre 2012, deux clients représentent 50 % des prêts et créances des abattoirs et autres (59 % en 2011).

	2012-12-31	2011-12-31
	\$	\$
	15 332	19 692
	92 936	99 829
	2012-12-31	2011-12-31
	664 932	653 789
	5 185	5 185
	199 282	71 107
	19 010	37 575
	<b>888 409</b>	<b>767 656</b>

### 6 - Placements et avances

Dépôts à terme, échéant jusqu'en mars 2013 (jusqu'en mars 2012 pour 2011)

Avances à l'UPA, encaissables sur demande, échéant jusqu'en octobre 2013 (jusqu'en octobre 2012 pour 2011)

Afin de se soumettre aux exigences des offices canadiens de commercialisation du poulet et du dindon, l'organisme leur a donné en garantie des lettres de garantie d'une valeur nominale de 848 000 \$ relativement au respect des contingents établis. Ces lettres sont garanties par les dépôts à terme au montant de 863 240 \$ (863 133 \$ en 2011).

	2012-12-31		2011-12-31	
	Taux d'intérêt %	Valeur du marché \$	Taux d'intérêt %	Valeur du marché \$
	0,65 à 1,20	863 240	1,075 à 1,20	863 133
	1,79 à 1,84	2 000 000	1,6 à 2,03	3 000 000
		<b>2 863 240</b>		<b>3 863 133</b>

### 7 - Immobilisations corporelles

Mobilier et agencements

Équipement informatique

Logiciels

### 8 - Actifs incorporels amortissables

Logiciels en cours de développement

	2012-12-31			2011-12-31
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	195 666	194 432	1 234	2 050
	211 622	205 809	5 813	6 994
	979 704	959 713	19 991	17 675
	<b>1 386 992</b>	<b>1 359 954</b>	<b>27 038</b>	<b>26 719</b>
	985 551	-	985 551	674 281

## 9 - Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement

Les sommes à remettre à l'État totalisent 43 161 \$ au 31 décembre 2012 (38 993 \$ au 31 décembre 2011).

## 10 - Subvention reportée

Cette somme correspond à la contribution financière reçue d'Agriculture et Agroalimentaire Canada dans le cadre du projet « Tests de production à grande échelle de poulets sans antibiotique », lequel a débuté en 2010 à la suite de l'obtention de l'approbation d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Solde au début  
Montant encaissé au cours de l'exercice  
Montant constaté à titre de produit au cours de l'exercice  
Solde à la fin

## 11 - Opérations conclues avec un organisme apparenté

L'UPA a facturé 811 495 \$ à l'organisme à titre de frais d'affiliation, d'informatique, de loyer et de frais divers (796 616 \$ en 2011). L'UPA a, entre autres, la fonction de promouvoir, de défendre et de développer les intérêts économiques et sociaux de l'organisme.

Au 31 décembre 2012, l'organisme a un solde de 83 549 \$ à payer à l'UPA (88 814 \$ en 2011). De plus, l'organisme a versé à l'UPA un dépôt de loyer de 149 762 \$ présenté à l'état de la situation financière à titre de Dépôt - loyer.

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties

## 12 - Instruments financiers

### Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé sont détaillés ci-après.

#### Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances et les avances à l'UPA, étant donné que le manquement de l'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse et aux dépôts à terme est considéré comme négligeable puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

#### Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités d'investissement.

#### – Risque de taux d'intérêt :

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les placements et les avances portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

### Valeur comptable des actifs financiers par catégories

La valeur comptable des actifs financiers de l'organisme qui sont évalués au coût après amortissement totalise 2 336 259 \$ (1 682 365 \$ au 31 décembre 2011), tandis que celle des actifs financiers évalués à la juste valeur totalise 2 863 133 \$ (3 863 133 \$ au 31 décembre 2011).

2012-12-31	2011-12-31
\$	\$
-	73 863
-	16 600
-	(90 463)
-	-



JEAN-PAUL BOUCHARD, Québec – YVES CAMPEAU, Saint-Jean-Valleyfield – ALAIN TALBOT, Côte-du-Sud

## RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le comité de vérification a tenu une rencontre à la fin de l'année financière afin d'examiner les résultats finaux de l'exercice 2012 des Éleveurs de volailles du Québec. À cette occasion, ils ont rencontré les auditeurs indépendants mandatés par l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de volailles du Québec. Les membres ont pu prendre connaissance des résultats et de l'état des différents fonds administrés, soit le fonds d'administration du *Plan conjoint*, le fonds de promotion du poulet, le fonds de promotion du dindon ainsi que les fonds de pénalités.

Les membres ont également examiné le bilan, maintenant appelé « situation financière », et l'état de flux de trésorerie et ont discuté des différentes conventions comptables utilisées en 2012 ainsi que des notes complémentaires présentées à l'état financier. Les auditeurs indépendants ont fait le point sur les différents dossiers avec les membres du comité de vérification et ont répondu aux questions des membres du comité.

### Rapport annuel 2012 Les Éleveurs de volailles du Québec

555, boul. Roland-Therrien, bureau 250  
Longueuil (Québec) J4H 4G1

Téléphone: 450 679-0530 Télécopieur: 450 679-5375

Courriel: [evq@upa.qc.ca](mailto:evq@upa.qc.ca)

Site Internet: [www.volaillesduquebec.qc.ca](http://www.volaillesduquebec.qc.ca)

Affiliés à l'Union des producteurs agricoles

Design graphique: **McKay+Couture**

Impression: **Sisca - solutions d'affaires**

La gestion de l'offre répond aux besoins des consommateurs mais aussi des transformateurs et des éleveurs, et ce, sans aucune aide de l'État.

